

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 25 mai à 19h10

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, Mme BORY Annie, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles et son suppléant M. PLASSARD Jean Michel, M LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, M LE PAGE Clément remplacé par M DESBENOIT Bernard, M JARSAILLON Philippe, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercédès, M DESCAVE Guillaume, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M HERTZOG Etienne, M LAPALLUS Marc à M GROSDENIS Henri, M PLASSARD Jean-Michel à M CHIGNIER Bernard, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès à Mme GASDON Christine, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : M DURANTIN Michel (Chandon)

N°2023/N°094

OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION AVEC LA MAIRIE DE BELMONT POUR LA REDACTION D'ACTES AUTHENTIQUES

M. René VALORGE, Président, rappelle que la collectivité a souhaité réorganiser le site de son dépôt technique et aménager une nouvelle sortie des véhicules pour améliorer la sécurité aux abords. Un plan de division foncière a été établi en 2019.

Parcelle appartenant à Charlieu-Belmont et cédée à Charlieu :
AP466 d'une contenance de 3 m²

Parcelles appartenant à Charlieu et cédées à Charlieu-Belmont :
AP467 d'une contenance de 706 m²
AP463 d'une contenance de 25 m²

Par délibération 2020-133 le Conseil Communautaire avait acté que malgré la différence de surface au détriment de la Commune de Charlieu, cet échange de terrain se réalisera sans soulte. Les deux parties ont en effet considéré que cet échange était équilibré.

Ainsi le conseil communautaire avait décidé de procéder à l'échange de terrains ci-dessus énoncé, sans soulte, autorisé M. le Président à recevoir et à authentifier l'acte d'échange, passé en la forme administrative et à signer au nom de la Communauté de Commune toutes pièces nécessaires relatives à la transaction, autoriser Mme DUGELET 1ere Vice-présidente à signer l'acte requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. le Président, habilité ci-dessus à procéder à son authentification et indiqué que tous les frais se rapportant à cette opération seront à la charge de Charlieu-Belmont Communauté.

Pour finaliser la rédaction de l'acte authentique il convient de valider la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent communal de Belmont de la Loire Mme Marie Isabelle DIAZ ESBERARD qui avait bien avancé sur le dossier sans pouvoir le conclure faute de transmission de la délibération municipale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président à signer une convention de mise à disposition d'un agent municipal avec la mairie de Belmont de la Loire du 1er juin 2023 au 31 mai 2026 afin d'assurer la rédaction et les formalités d'actes authentiques en la forme administrative et notamment pour finaliser l'acte authentique d'échange entre la commune et la communauté de communes pour les parcelles citées plus haut,

- dit que la dépense sera prévue sur le budget concerné.

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Michel DURANTIN



Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230525-N2023-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2023